

En chantant !

Il y a parfois un écart irréductible entre les aspirations et les préoccupations du terrain et les décisions qui tombent du ciel voire de Jupiter. La rentrée en musique en est l'illustration. Les semaines estivales auraient pu faire oublier cette annonce ministérielle mais si on en croit l'activité du compte twitter de Mme la Rectrice en ce 1^{er} septembre, c'est bien cela qui a mobilisé le Staff académique. On pourrait trouver ça dommage, alors que d'aucuns d'aucunes, dans les établissements, se demandaient comment faire avec cet emploi du temps incompréhensible — ou comment annoncer à la 5⁰⁷ qu'elle n'aura pas de professeur d'anglais... Leur rétorquerait-on qu'ils sont animés par les « passions tristes » - voire névrosés ?

Certains au gouvernement semblent en effet vouloir donner le ton et, même si la partition a connu quelques couacs, les cantiques à la gloire du libéralisme sentent si fort la naphtaline qu'il est dur de se laisser bercer ! Ainsi, remise en cause des emplois aidés, sans autre alternative, baisse des APL, hausse de la CSG sans compensation pour les retraité-es et fonctionnaires : le souffle de la campagne présidentielle est bien retombé et les annonces du gouvernement s'enchaînent pour des économies de court terme. Et voilà les ordonnances qui réduiront les droits des salarié-es et des fainéants. **Manifestement juguler la pauvreté, lutter contre les inégalités et la précarité ne sont pas des priorités** : la politique sociale du Président Macron n'existe pas.

Le temps ne fait décidément rien à l'affaire. Qu'importe que des mesures injustes aient prouvé leur inefficacité, les voici de retour, à l'instar de la journée de carence pour les fonctionnaires. Pouvait-il en être autrement avec Darmanin, proche de Sarkozy, aux comptes publics ? Notre nouveau ministre, Blanquer, est lui aussi un proche de l'ex-président. Comme lui, il a mouliné une kyrielle d'annonces à la veille de cette rentrée, comme celles, visant à faire recruter les enseignant-es par les chefs d'établissement...

Dans les collèges, les lycées, les CIO, dans les services publics, les dossiers ne manquent pas. Ce journal se propose de présenter les analyses du SNES et de la FSU sur certains "points chauds". Adhérer ou ré-adhérer, participer aux stages de formation syndicale, c'est renforcer le SNES et sa fédération pour œuvrer à la construction d'un mouvement majoritaire et unitaire pour s'opposer aux régressions annoncées. D'ores et déjà, la FSU a proposé aux autres fédérations de fonctionnaires une journée de mobilisation dès octobre **pour la reconnaissance du travail des agents de la Fonction publique, l'amélioration de leur rémunération et de leur déroulement de carrière.**

Alors en attendant de se retrouver dans les cortèges, en chanson,

Bonne rentrée à toutes et à tous

Pour le secrétariat académique,
Romain Morlat

DISPENSE DE TIMBRAGE : DIJON CTC



SOMMAIRE

Edito.....	P. 1
L'actualité.....	P. 2 & 3
TZR, Enseignants non titulaires	
Congrès du SNES-FSU.....	P. 4
Quelques chiffres	P. 5
PPCR.....	P. 6
Protection sociale.....	P. 7
Pourquoi se syndiquer	
Stagiaires.....	P. 8
Les stages syndicaux.....	P. 9
Le calendrier de l'année.....	P. 10
Pour contacter le SNES.....	P. 11
Bulletin d'adhésion.....	P. 12



- Côte d'Or
- Nièvre
- Saône et Loire
- Yonne

L'actualité

Inquiétudes en lycées : dans quelle direction marcherons-nous ?

Les « couacs » d'APB lors de la session 2017 laissant sur le carreau plus de 6 000 bacheliers sans affectation semble être la justification pour une énième réforme du lycée... Cela ne semble pas être la bonne porte d'entrée pour améliorer le lycée. En effet, le ministre de l'éducation a annoncé vouloir réformer le Bac pour la session 2021, ce qui implique des changements dès la prochaine rentrée scolaire (en 2018) pour le niveau de seconde. Le SNES-FSU sera très vigilant sur les propositions que ne manquera pas de faire le ministre... Nous gardons tous en mémoire que J.M. Blanquer fût le père de la réforme Chatel lorsqu'il était directeur général de l'enseignement scolaire (Dgescs). Nos craintes sont grandes de voir un lycée « modulaire » se développer. Non pas que le SNES-FSU soit opposé par principe à plus de souplesse au lycée, mais surtout car toutes les réformes du lycée ont surtout été marquées par la recherche d'économies ! Les informations distillées par le ministère quant au Bac 2021 ne sont pas rassurantes : 4 matières évaluées en examen terminal et le reste... en CCF, en ECA... Avec l'expérience que nous avons avec l'évaluation en langues vivantes, nous avons de quoi être inquiets !



Quand aurons-nous enfin un ministre qui considère réellement, au-delà des mots et des déclarations, que dépenser plus dans l'éducation est avant tout un investissement d'avenir ?

Le SNES-FSU continue de défendre l'égalité des filières professionnelles, technologiques et générales ainsi que l'égalité des séries générales. Un pays développé se doit certes de répondre aux besoins économiques de la nation mais avant tout, un « grand » pays se doit également de permettre à tous ses jeunes de trouver leur voie d'épanouissement. Un élève qui choisit réellement sa formation est un élève qui est motivé ! A force de sans cesse « remplir des cases », en affectant les lycéens là où il y a de la place, plutôt que permettre aux élèves de trouver leur chemin vers la réussite, l'Education Nationale provoque en fait l'échec scolaire !

L'avenir ne semble pas rose... Les 1473 postes perdus aux concours de recrutement externe en 2017 ne sont pas rassurants. « *Le plus beau métier du monde* » ne fait plus rêver !

Le SNES-FSU continue sa réflexion et fera des propositions lors de son congrès en mars 2018... Espérons que cet agenda nous soit favorable et que le SNES-FSU pourra imposer ses orientations issues de la réflexion collective de ses adhérents, pour la réussite du plus grand nombre de lycéens et pour des conditions de travail meilleures pour les enseignants.

Pierre Giezek

Compte rendu : Audience du 13 septembre 2017 avec la nouvelle Secrétaire Générale de l'Académie de Dijon, Madame Isabelle Chazal

Tout n'est pas encore clair pour l'administration sur les nouveautés de cette année (carrières et évaluation) à l'image de l'information donnée sur PPCR lors de la pré rentrée par les chefs d'établissement qui a pu parfois plonger certains d'entre nous dans une grande perplexité. Concernant le reclassement au 1er septembre, il sera effectif sur la paye d'octobre mais les informations disponibles sur Iprof ne sont pas forcément fiables pour l'instant. Le rectorat ne sait pas nous dire quand et comment les collègues éligibles à la classe exceptionnelle devront se faire connaître. C'est inacceptable. La CAPA qui devait avoir lieu en décembre semble déjà repoussée. Un séminaire concernant l'évaluation et ses nouvelles modalités aura lieu fin septembre (!) pour les personnels de direction et les corps d'inspection en octobre.

Concernant la formation de stagiaires, la grogne de l'an passé, que la section du SNES-FSU avait accompagnée en intersyndicale, semble déboucher sur une prise de conscience au niveau du rectorat de la nécessité de mener une réflexion sur la pertinence de certains modules. En effet, un groupe de suivi avec des stagiaires des 3 années passées va se mettre en place. Les remboursements des frais occasionnés pour les formations nécessitent que la section académique continue d'intervenir. La secrétaire générale semble disposée à réétudier cette question. Le rectorat va insister auprès des chefs d'établissement pour éviter de prévoir des conseils de classe les jours de formation.

Nous sommes longuement intervenus sur la gestion des personnels par le rectorat. Il n'est pas normal que des collègues quittent l'éducation nationale (en démissionnant) et n'aient aucun contact avec leur employeur si ce n'est leur arrêté de radiation. Peut-on se priver d'un prof de maths ? Nous avons été rejoints sur ce point par la nouvelle secrétaire générale. Nous avons en outre, à partir de situations particulières portées des propositions d'améliorations dans le suivi des collègues : le rectorat ne doit pas confondre accompagnement et sanction ! Concernant les allègements de service, le rectorat a rappelé que le nombre d'heures n'était pas extensible, que l'allègement de service devait revêtir un caractère temporaire. Devant notre rappel que certaines pathologies ou handicaps sont irréversibles, le rectorat s'est engagé à apporter des solutions durables. C'est un progrès car la réponse donnée jusqu'alors revenait à demander aux collègues de financer eux-mêmes leur allègement par une perte de revenu en demandant un temps partiel.

Concernant les examens (DNB, BAC), nous avons rappelé qu'il est de la responsabilité du rectorat d'envoyer les convocations précises bien en amont. Des stagiaires ont été convoqués pour la correction d'épreuves, ce que nous avons dénoncé. Le rectorat en a convenu et a reconnu que l'organisation du nouveau DNB avait été particulièrement chaotique. Une réflexion interne sera menée rapidement au rectorat.

Le SNES-FSU avait demandé et obtenu la réalisation d'un vademecum pour l'accueil des TZR, instaurant notamment un délai pédagogique. Nous avons demandé qu'il soit mis à jour et diffusé à l'ensemble des TZR ainsi qu'à tous les établissements de l'académie. Nous demandons au rectorat l'application de ces dispositions aux collègues non titulaires : protocole d'accueil, délai pédagogique, visite de l'établissement. Nous avons demandé un groupe de travail sur cette question ainsi que sur le remboursement de leurs frais de déplacement.

Nous avons vécu des conflits (personnels – direction) importants dans des collèges et des lycées ces dernières années. Nous avons demandé que le rectorat réagisse dès nos premières alertes pour ne pas laisser s'enliser des situations qui finissent par générer bien trop de souffrance au travail. Mauvaises organisations du travail, dérives autoritaires, abus et non respect de nos statuts, mesures mesquines de rétorsion pour certains collègues, la réalité de leur vie au travail est insupportable.

Fabienne Borrás, Marie-Laure Blanchard, Isabelle Cheviet, Pierre Giezek, Romain Morlat

Collège 2016 : un an après...

Le nouveau ministre, sans consulter préalablement les organisations syndicales mais suivant les engagements du candidat Macron, a pris en juin un certain nombre de mesures qui s'appliquent dès la rentrée. Sans financement ni cadrage spécifiques, l'autonomie de gestion de l'établissement reste la formule magique pour tout faire !

Des changements

Les classes bilingues sont rétablies en 6ème sans l'obligation de continuité avec le 1er degré. C'est une bonne chose car ce principe de continuité aurait conduit, d'après le schéma d'expérimentation de l'enseignement d'une autre LV en primaire du rectorat à la suppression de 44 classes bilingues sur l'ensemble de l'académie pour la rentrée 2018. Le latin redevient un enseignement à part entière, dit «facultatif», déconnecté de l'existence ou non d'un EPI.

Les classes européennes sont recréées comme «langues et cultures européennes». Les collèges devront en revanche assurer sur leur part libre (3h par division) le financement de ces enseignements puisque le ministère a refusé très clairement toute dotation complémentaire.

Le SNES-FSU est intervenu lors du CTA de juin 2017 pour demander que l'implantation de ces enseignements fasse l'objet d'un cadrage académique pour éviter la concurrence entre les collèges ou favoriser le réseau des établissements privés (les collèges privés ont vu leurs effectifs progresser de 322 élèves ces trois dernières années tandis que les collèges publics perdaient 2200 élèves).

Le dispositif « devoirs faits » en question

→ Quand ? De 16 h à 18 h, pendant les heures libres de l'EDT, pendant la pause méridienne, à partir des congés d'automne.

→ Qui ? Les professeurs, les AED, dont les missions comportent l'aide aux devoirs, ainsi que des volontaires du service civique (VSC) et des associations. Il ne faudrait pas que les AED soient mis sur leur temps de travail (donc sans rémunération) sur les études du soir au détriment des permanences pour la journée de travail. Toutes les études montrent pourtant que l'efficacité de l'accompagnement scolaire, dépend de sa liaison étroite avec les apprentissages en classe. La déconnexion entre l'aide aux devoirs et les apprentissages et la multiplication de bricolages locaux à moindre coût sont à redouter. Un professeur coordonnateur sera désigné au sein de l'établissement. Des collègues risquent d'être fortement sollicités pour organiser le travail et/ou participer aux études mais rien ne pourra leur être imposé. Cette mission serait rémunérée en IMP bien que celles-ci soient déjà attribuées pour l'année scolaire.

→ Quel financement ? 150 M d'euros au niveau national Le SNES-FSU demande le maintien des dispositifs existants et des financements afférents quand ils satisfont les équipes, en particulier dans les collèges de l'éducation prioritaire.

Evaluation – LSU

Lors d'une audience avec le cabinet de Blanquer en août, le SNES-FSU a porté ses propositions à court et long terme :

- nécessité de bulletins lisibles et moins lourds,
 - arrêt du découpage en micro-compétences permis par certaines applications,
 - exigence de liberté pédagogique concernant les modalités d'évaluation des élèves,
 - urgence d'une réflexion sur les modalités d'évaluation du socle et son articulation avec le DNB,
 - bilan des oraux d'EPI (demande d'une enquête de l'IGEN sur les choix des élèves, demande que ne soit pas exigée forcément une production concrète) ,
 - repères annuels dans les programmes,
 - nécessité d'une réflexion sur les sujets du DNB et sur le positionnement des élèves de SEGPA sur les domaines du socle...
- Pas d'engagement du côté du ministère pour l'instant ! Le SNES-FSU reviendra à la charge.



DNB 2017 : Moisson de couacs

L'organisation des corrections de ce DNB 2017 est inadmissible à bien des égards. Quelques exemples :



- Un seul correcteur pour 150 copies de français !
- Un collègue professeur des écoles en SEGPA convoqué, prévenu le 3 juillet pour corriger l'épreuve de SVT !
- Des professeurs enseignant en lycée convoqués et informés lundi 3 juillet, sans qu'auparavant, ces derniers ne se soient portés volontaires !
- Professeurs convoqués dans un établissement sans bordereau de copies à leur nom.
- Pour tous, des retards dans la transmission des convocations !
- Convocations de professeurs stagiaires.

Romain Morlat

TZR : Toujours moins nombreux, toujours plus loin!

Enseignants non titulaires

Au printemps ont eu lieu plusieurs groupes de travail concernant les contractuels. Un vote, qui concernait la mise en application de la loi du 29 août 2016, a eu lieu au comité technique académique (CTA).

La FSU a voté contre le projet du rectorat, voir notre article sur le site du Snes-Dijon <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5369>

En effet notre demande de revalorisation salariale et l'octroi de frais de déplacements, pour les non titulaires affectés loin de leur domicile, n'a pas été entendue. Seul le SNES-FSU est intervenu sur ces questions. La seule chose que nous avons pu obtenir a été le retrait de deux items dans la fiche d'évaluation que doivent remplir les chefs d'établissement qui leur donnaient un poids trop important par rapport aux IPR. La fiche d'évaluation des enseignants non titulaires était plus « sévère » que celle des enseignants titulaires. C'est un bon point mais ce n'est pas assez. La situation des contractuels demeure souvent très compliquée.

Le SNES-FSU a également souligné que rien n'était fait pour les Maîtres Auxiliaires.

Pour faire état de vos problèmes n'hésitez pas à contacter le SNES

✉ par mail : s3dij@snes.edu,

✉ par téléphone au 03 80 73 32 70 (plutôt le mardi après-midi).

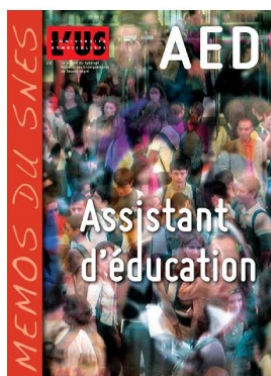
Une réunion pour les non titulaires aura lieu à **Dijon le 27 septembre** dans les locaux du SNES à Dijon, 6 allée Cardinal de Givry.

Un stage académique aura également lieu à Dijon le 23 novembre.

Chaque agent de la fonction publique, qu'il soit titulaire ou non titulaire a droit à 12 jours de formation syndicale par an sur le temps de travail, bien sûr sans perte de salaire.

Le SNES-FSU prend en charge les frais de déplacement pour les syndiqués. N'hésitez pas !

Isabelle Cheviet



Mémo AED demandez-le à la section académique ou à votre section départementale

Nous sommes à présent moins de 400, alors que l'effectif était de 840 environ en 2008/2009, et encore de 443 l'année dernière... jusqu'où ces restrictions vont-elles aller? Comment penser que les conditions de remplacement, nécessité cruciale mise en avant par le rectorat lui-même face aux parents inquiets des conditions d'étude de leurs enfants, soient suffisamment prises en compte? Pourquoi encore moins de titulaires pour assurer cette fonction présentée comme incontournable et traitée comme une variable d'ajustement à moindre coût ?

À peu près stable pour les TZR affectés sur deux villes, le pourcentage de ceux affectés sur trois villes augmente très fortement. On constate également que le nombre de TZR non affectés ou en suppléance n'a jamais été aussi bas: 109 seulement, alors qu'on en comptait 157 l'an dernier ou 200 en 2013/2014. Le recours aux contractuels dans les grandes agglomérations est sans doute à corrélérer à ces chiffres. Préjudiciable aux bonnes conditions de remplacement, cette restriction d'effectif devient plus qu'alarmante. Non seulement les suppléances ne pourront pas être suffisamment couvertes dès que le besoin s'en fera sentir, mais la considération apportée à cette phase de la vie professionnelle des enseignants n'est pas suffisante. Déjà sous tension pour assurer une mission difficile et instable, les TZR de moins en moins nombreux se voient mis dans des conditions de remplacement toujours plus tendues, notamment pour les célibataires...

Les affectations de cette rentrée avec un nombre de TZR en forte baisse et une hausse des professeurs contractuels soulignent, une fois encore, une gestion des personnels à moindre coût.

Pour informer les nouveaux TZR de leurs droits et des réflexes à connaître en début d'année ou d'affectation, une réunion d'accueil aura lieu le mercredi 27 septembre dans les locaux du SNES-FSU de chaque département:

À partir de **14h30** au **6 allée Cardinal de Givry à Dijon**

15h à Nevers : Bourse du Travail, Bd Pierre de Coubertin.

15h à Chalon sur Saône, Maison des Syndicats, 2 rue du Parc.

14h30 à Auxerre, local FSU, 2 rue Courbet.

Par ailleurs, la **permanence TZR SNES-DIJON aura lieu le jeudi**, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question. **Le premier stage de l'année aura lieu le 23 novembre 2017. A bientôt !**

Véronique Dadou
Suzana Salsas

Congrès du SNES FSU

Du 26 au 30 mars 2018 Congrès national du SNES-FSU à Rennes

Plus de 500 congressistes et une centaine d'invités sont attendus pour ce temps fort démocratique organisé tous les deux ans.

Le congrès national est précédé **d'un congrès académique qui aura lieu dans la Nièvre entre le 5 et le 13 mars 2018** (sur deux jours dans un lieu à préciser).

Ouvert à tous les syndiqué-es, il est l'occasion de débattre collectivement de l'orientation du SNES à partir des textes préparatoires publiés dans l'US.

La délégation de l'académie portera ensuite au congrès national en mars les positions définies majoritairement au congrès académique.

Des publications nationales spécifiques lanceront en janvier cette intense séquence démocratique.



Mugs TZR SNES Dijon, disponibles dans nos locaux, 7 euros par chèque. Signe de ralliement ! S'adapter mais ne pas perdre de vue ses droits.

10% le nombre de TZR en moins à cette rentrée donc plus de difficultés pour les remplacements.

219 stagiaires affectés dans notre académie cette année

1473 le nombre de postes perdus aux concours externes de recrutement des enseignants lors de la session 2017.

9000 le nombre de collègues de l'académie qui reçoivent ce journal.

1418 le nombre de syndiqués au SNES-FSU dans l'académie : pourquoi pas vous ?

422 rendez-vous personnalisés pour les mutations (+ des centaines de mails et les réunions).

1438,98 € le salaire net d'un stagiaire en septembre.

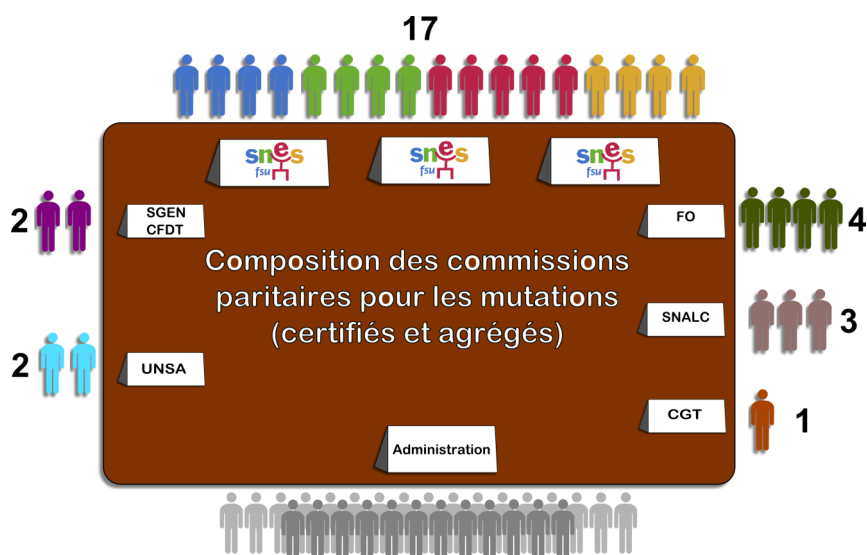
50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique lors du prochain quinquennat.

90 nombre de jours de retard de la publication de la circulaire ministérielle sur la classe exceptionnelle... pour l'instant !

17 000 le nombre de mails reçus par la section académique du SNES-FSU l'an passé

1650 le nombre d'interventions au rectorat l'an passé (mails, lettres, appels téléphoniques, audiences, accompagnements de collègues, etc.)

17 commissaires paritaires du SNES-FSU dans les commissions paritaires sur 29 : quel autre syndicat peut vraiment s'occuper des collègues et de toutes les disciplines ?



PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Dans le cadre du PPCR, le SNES et la FSU ont obtenu une amélioration globale de la carrière : revalorisation financière de chaque échelon, durée de séjour dans les échelons raccourcie, amélioration des fins de carrières (accès à la hors classe, création de la classe exceptionnelle).

Toutefois, le dispositif pêche par certains aspects : calendrier s'étalant jusqu'en 2023, nouveau débouché de carrière trop restreint (la classe exceptionnelle). En outre, il ne répond qu'imparfaitement au manque d'attractivité de nos métiers, car les pertes de pouvoir d'achat subies les années antérieures ne sont que très partiellement résorbées.

De plus, nous condamnons l'annonce faite par le gouvernement, de geler la valeur du point d'indice et celle de l'augmentation de la CSG.

Le calendrier des étapes.

Les services rectoraux ont dû effectuer les reclassements avant le vendredi 8 septembre, dernier délai (consigne ministérielle). L'effet financier en cas de gain d'échelon sera rétroactif au 1er septembre et figurera sur la paye d'octobre 2017.

Les collègues ayant dans l'année deux ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon et ceux ayant deux ans et demi d'ancienneté dans le 8^{ème} sont éligibles à une réduction d'un an de la durée de séjour dans ces échelons, dans la limite d'un contingent de 30 % des promovables. L'examen de cette réduction d'ancienneté est automatique. **Cette année, il se fera sur la base de la notation arrêtée au 31 août 2016 (sauf pour quelques rares situations : au 31 août 2017).**

En 2018-2019, il se fera sur la base de l'appréciation finale arrêtée à l'issue du rendez-vous de carrière (voir ci-contre).

L'examen de cette réduction aura lieu en CAPA pour les professeurs certifiés, AE, CPE, et Psy-EN ou en CAPN pour les professeurs agrégés et les personnels détachés relevant de la «29ème base».

Le passage à la hors-classe sera examiné en CAPA de mai à juillet 2018. Un barème national sera élaboré.

Le passage à la classe exceptionnelle : rien de nouveau, le SNES continue d'intervenir et tiendra informés les collègues (calendriers, modalités, barèmes...).

Les nouvelles carrières se mettent en place au 1er septembre 2017.

La **classe normale** est unifiée et construite sur un rythme commun d'une durée maximale de 26 ans. 30 % des personnels bénéficieront d'une réduction de durée d'un an lors du passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon. Il en sera de même lors du passage du 8^{ème} au 9^{ème} échelon.

La **hors-classe** sera accessible aux personnels ayant atteint le 9^{ème} échelon depuis 2 ans.

Une **classe exceptionnelle** accessible à partir de la hors-classe. 80 % des promus se fera par accès fonctionnel, 20% à l'ancienneté quand l'indice terminal de la hors-classe sera atteint. L'échelon terminal de ce grade est l'échelle-lettre A (indice 890 à 972) noté HEA pour les professeurs certifiés et assimilés, l'échelle-lettre B (indice 972 à 1067) noté HEB pour les professeurs agrégés.

Les rendez-vous de carrière.

Du 6^{ème} échelon au 7^{ème} échelon, du 8^{ème} au 9^{ème} échelon, et pour le passage à la hors-classe.

Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière en 2017-2018 ont été avisés par l'administration **en juillet 2017**.

Ces rendez-vous de carrière se dérouleront **d'octobre 2017 à mai 2018**. Les collègues concernés seront avisés un mois à l'avance. Les documents nationaux ministériels de cadrage (Notice, Guide, "Document de référence de l'entretien") issus des ultimes discussions de juillet sont désormais en ligne ici :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

L'appréciation finale est communiquée dans les 15 jours suivants la rentrée 2018-2019.

Le collègue disposera alors de 30 jours pour faire appel auprès du recteur (ou du ministre) de cet avis. .

Le recteur (ou le ministre) aura ensuite 30 jours pour donner une réponse au collègue qui a fait appel. Une absence de réponse vaudra réponse négative.

Après notification de cette réponse (ou non réponse dans les 30 jours), le collègue déposera à nouveau de 30 jours pour faire appel de la décision du recteur (ou du ministre) devant les CAP compétentes.

L'appréciation arrêtée à l'issue de ce processus servira pour les campagnes d'avancement en 2018-2019.

Le SNES-FSU s'occupe de ma carrière :

Tout au long de l'année, le SNES-FSU informera individuellement ses adhérent-es sur leur position dans leur carrière, leur échelon de reclassement et si vous êtes susceptible d'avoir un rendez-vous de carrière pendant l'année 2017-2018. Pensez à mettre vos coordonnées à jour par un message à s3dij@sned.edu. Si ce reclassement conduit à un changement d'échelon, nous indiquerons le gain financier que représentera ce reclassement. Pour l'administration (rectorat et ministère), c'est une grande nouveauté, des erreurs sont possibles.

Le contrôle syndical est indispensable ! Pensez à vous syndiquer, réadhérez dès maintenant !



GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! LA FSU DIT NON !

Winter is coming

Le gouvernement a annoncé qu'il entendait de nouveau bloquer les rémunérations indiciaires des agents publics en 2017 et 2018 : c'est inacceptable. En effet ce sont déjà près de 9% de perte de pouvoir d'achat que les fonctionnaires subissent depuis 8 ans si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut. C'est en moyenne plus d'1% de baisse du salaire net à payer par an !

Le Ministre tente de justifier cette mesure en prétendant que les salaires augmentent déjà avec le déroulement de leurs carrières (avancements d'échelon ou de grade) : cela revient à accepter de dégrader sur le long terme les carrières et à nier la nécessaire valorisation de l'engagement professionnel des personnels.

Le raisonnement du ministre conduit à ce qu'une « carrière » se limite à tenter de remonter un escalator qui descend ! Et quand l'escalator descend, c'est l'attractivité d'un métier qui est remise en cause.

Journée de carence

Qu'importe que l'instauration du jour de carence en 2011 (retiré en 2014) dans la fonction publique avait montré qu'il impactait négativement les arrêts de travail qui étaient plus longs. Tant pis si les bilans sociaux (aussi dans notre académie) ne montrent pas une explosion exponentielle des arrêts maladie depuis que cette mesure avait été retirée sous Hollande. Présentée comme une mesure pour lutter contre l'absentéisme, cette punition est annoncée à nouveau pour janvier 2018. De deux choses l'une : soit on est complice de cette stratégie idéologique qui vise à jeter le discrédit sur la fonction publique et ses agents pour affaiblir le bien commun des 99%, soit on est ignorant.

Le pire, c'est que tout est possible.

Hausse de la CSG

Augmentation de la CSG et augmentation du pouvoir d'achat, telle était une des promesses du candidat Macron. Au-delà des questions posées par le recours à la CSG pour financer la Protection Sociale, **cette augmentation de la CSG va se traduire par une baisse de salaire pour les fonctionnaires et les retraités.**

Des compensations ?

- une suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité (CES), de 1 % pour les fonctionnaires et de la cotisation maladie de 0,75 % pour les contractuels.
- la mise en place d'une indemnité compensatoire au 1^{er} janvier qui pourrait être "dégressive", c'est-à-dire diminuer au fur et à mesure que l'agent avance dans sa carrière.

Pour les organisations syndicales, dont la FSU, c'est non !

Trop c'est trop ! La FSU à l'offensive pour défendre le pouvoir d'achat des fonctionnaires !

La FSU a proposé à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires **la construction d'une journée d'action au mois d'octobre**, la plus unitaire possible, **pour dénoncer les mesures gouvernementales et exiger une politique de revalorisation des fonctionnaires et des services publics.**

La FSU appelle à une journée de manifestation nationale des non titulaires à Paris le 8 novembre.



Après le 12 septembre, continuer dans l'unité

Face à un gouvernement décidé à ouvrir tous les fronts pour adapter la France à la *mondialisation libérale*, nous devons nous mobiliser et organiser notre action sur la base de la stratégie syndicale la plus à même de rassembler. Nous devons mobiliser nos professions dans la durée, à partir des réalités de travail dont elles font chaque jour l'expérience, et, partant, de travailler à construire la convergence des luttes des enseignants, des fonctionnaires, des salariés du privé.

La réforme par ordonnances du code du travail est en effet la première pierre d'un plan d'attaques de 18 mois qui va voir se succéder des réformes majeures : droit du travail, assurance chômage, assurance maladie, formation professionnelle, apprentissage, retraites par points, privatisations, réformes éducatives ...

10 raisons d'adhérer ou de réadhérer au SNES-FSU

Fort de ses 1418 adhérents (dans l'académie de Dijon), le SNES-FSU permet de rassembler des collègues d'opinions et de sensibilité les plus diverses. Cependant, tous ont une volonté commune :

- 1. REJOINDRE** les collègues décidés à s'opposer aux projets actuels qui menacent l'école et ses personnels et **PARTICIPER** aux nombreux stages organisés par la section académique ou par les sections départementales.
- 2. APPORTER** leur réflexion personnelle à la défense commune du service public d'Education
- 3. PORTER** les valeurs de l'Ecole : laïcité, égalité, gratuité, solidarité...
- 4. CONTRIBUER** à défendre et à faire vivre une Ecole de qualité pour tous.
- 5. PARTICIPER** à la défense collective des personnels.
- 6. VOIR DEFENDRE**, toutes les fois que nécessaire, son propre cas; être aidé et accompagné dans sa carrière.
- 7. RENCONTRER** des militants qui sont tous au contact des réalités du terrain.
- 8. INTERVENIR** efficacement et collectivement dans leur établissement.
- 9. RESTAURER** l'image de nos métiers.
- 10. ET PUIS.....** Parce que la cotisation n'est pas si chère que ça : déductible à hauteur de 66% des impôts à payer sur les revenus perçus en 2017, elle peut être réglée en 10 fois.

Se syndiquer, c'est choisir de ne pas rester seul, quand tout concourt à vous isoler.

Avec l'appui de la section syndicale de votre établissement, du département ou de l'académie, il ne faut pas hésiter à exercer son droit syndical (participer aux réunions et aux stages syndicaux, participer à une grève...).

Chacun d'entre nous a besoin, individuellement à un moment ou à un autre de sa carrière, collectivement tout le temps, d'une grande organisation syndicale, puissante, bien renseignée, dévouée, capable de s'opposer et de proposer, ce qui est d'autant plus d'actualité dans l'académie de Dijon, face à un rectorat peu enclin à négocier et à soutenir les collègues.

Rejoignez-nous, adhérez ou réadhérez au SNES.

Se syndiquer au SNES FSU pour...

Défendre collectivement nos droits, conditions de travail et rémunérations

Rejoindre un réseau d'adhérents qui porte des valeurs pour le système éducatif et nos métiers

Être conseillé dans mes démarches par les représentants élus du syndicat majoritaire

Être informé par des publications indépendantes et aidé dans mon établissement

Parce que les militants du SNES FSU sont avant tout des enseignants, CPE, Copsy, AED, déchargés parfois de quelques heures pour leur action syndicale

snes
DIJON fsu



Stagiaires

Dans l'académie de Dijon ce sont 219 stagiaires, toutes disciplines confondues, qui entrent dans le grand bain de l'Education Nationale. Au niveau national il est bien évident que le nombre de départs en retraite n'est pas compensé par le nombre de reçus aux concours qui se réduit d'année en année, ce à quoi s'ajoutent les postes non pourvus à l'issue des résultats.

Les stagiaires sont nommés pour 9h ou 18h suivant le type de concours et pour certains stagiaires à 18h, le service se fait sur deux établissements.

La formation s'est déroulée sur cinq jours fin août mais malgré notre demande elle n'est toujours pas rémunérée. Les collègues doivent se débrouiller par eux-mêmes pour l'hébergement et pour leur repas de midi, la cantine de l'ESPE n'étant pas opérationnelle.

Le rectorat de Dijon refuse toujours un groupe de travail pour les affectations des stagiaires. Les collègues ont fait des vœux sur des supports qui n'étaient pas tous viables et certains ont obtenu des affectations qui rendent très difficile leur vie familiale. Des supports ont dû être trouvés au dernier moment, notamment en SVT car de nombreux collègues stagiaires se sont retrouvés nommés sur Dijon au dernier moment. Les stagiaires ont connu fin juillet leur affectation ce qui est une bonne chose mais la gestion par le rectorat sans les représentants du personnel n'a vraiment pas fait ses preuves. De nombreuses situations personnelles n'ont pas été prises en compte. Le SNES national et le SNES académique ont été présents auprès des stagiaires jusqu'à fin juillet pour intervenir auprès du ministère et/ou du rectorat.

Le lundi 28 août, un grand nombre de militants a pu établir un premier contact avec les collègues stagiaires lors de leur pré-entrée en leur distribuant le guide SNES-FSU du stagiaire.

Nous avons été présents à l'ESPE le lundi 28 et le mardi 29 pour que les stagiaires puissent nous rencontrer.

Nous vous rappelons que le SNES a créé une liste de diffusion spéciale stagiaires où ceux-ci peuvent témoigner, dialoguer et poser leurs questions et où nous donnons de précieuses informations (reclassement, frais de déplacement, mutations...).

Nous resterons à leur écoute tout au long de l'année en proposant une permanence hebdomadaire :

Au local du SNES au 03.80.73.32.70 le jeudi de 17 à 19h et à l'ESPE les jours de formation le mercredi et le jeudi de 12h à 13h30.

Marie-Laure Blanchard et Sandra Gony

Le site du SNES-Dijon www.dijon.snes.edu



6, allée Cardinal-de-Givry
21000 DIJON
Tél : 03 80 73 32 70
Mail : s30dj@snes.edu



UNITE!
TOUS PAS D'ENFANTS A LA RUE
RASSEMBLEMENT
DEVANT LA PREFECTURE
DE DIJON LE 5 JUILLET 2017
à 18h



Se syndiquer : une nécessité
Rechercher :
[input type="text"/>
[button type="submit" value=">>"]

Permanences et secteurs des militants de la section académique du SNES-FSU

Retour à l'accueil

Informations

Exercice de nos métiers

Système éducatif

Instances académiques

Vie du SNES

Départements



Rentrée en fanfare mais pas révolutionnaire !
paru le jeudi 31 août 2017

Participer à un stage syndical? Un droit pour tous!

La formation syndicale est un élément important dans notre conception du syndicalisme.

C'est l'occasion de faire le point, de partager des analyses, des divergences. Cela constitue un apport indispensable au SNES FSU pour établir un état des lieux incontestable de notre vie au travail et construire des stratégies d'action syndicale. Mais c'est aussi un outil de formation, mise au point et réfléchi par des militants à partir de l'identification des besoins qui s'expriment sur le terrain et des analyses qui se construisent dans les instances du SNES FSU.

Le chantier devient rapidement immense : répondre aux questions sur la carrière, comprendre les formes de gestion managériales dans nos établissements et réussir à lutter contre, connaître ses droits et obligations lorsqu'on est TZR, comprendre le rôle et le fonctionnement des CHSCT pour les utiliser, échanger sur les pratiques d'enseignement dans une discipline donnée, faire le bilan des réformes, intervenir en conseil d'administration sur la DHG, le budget...

Alors demandez le programme !

CPE

⇒ Jeudi 16 Novembre :

Vie scolaire en tension.

Métier, missions, carrières.

Demande à formuler avant le 16 octobre

TZR

⇒ Jeudi 23 Novembre :

Droits et devoirs - vie du collectif .

Demande à formuler avant le 20 octobre

STAGES POUR TOUS

NON TITULAIRES

⇒ Jeudi 23 Novembre :

Nos droits,

nos conditions de travail

Demande à formuler avant le 20 octobre

⇒ Jeudi 30 Novembre :

Comprendre le management pour s'en défendre.

Ce stage est organisé par le SNES FSU et le SNUEP (syndicat des lycées professionnels) et sera

ouvert également aux administratifs, aux infirmier-es, aux professeurs des écoles travaillant en Segpa, aux professeurs d'EPS

Demande à formuler avant le 20 octobre

POUR TOUS

⇒ Jeudi 8 février 2018 :

Résister aux managers de l'Education Nationale, mode d'emploi

Demande à formuler avant le 8 janvier 2018.

Participer à un stage syndical est un droit pour tous, dans la limite de 12 journées par an.

Prise en charge des frais de déplacement et de repas pour les syndiqués uniquement.

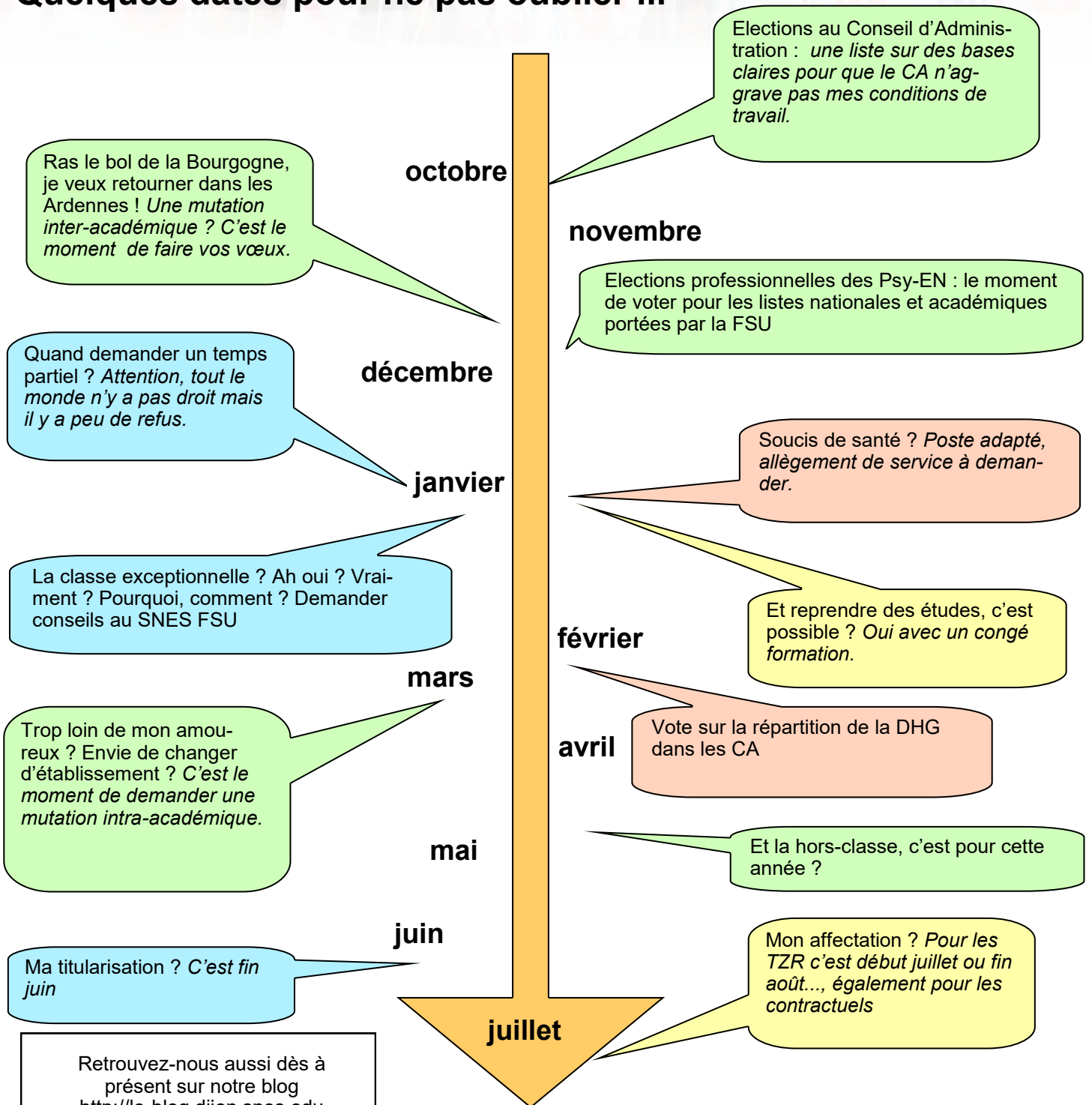
Pour vous inscrire :

Envoyez nous un mail à s3dij@snes.edu (en précisant bien votre NOM, Prénom, établissement et numéro de téléphone)

N'oubliez pas d'envoyer votre demande d'autorisation d'absence par voie hiérarchique (voir modèle sur le site du SNES).



Quelques dates pour ne pas oublier ...



Retrouvez-nous aussi dès à présent sur notre blog <http://le-blog.dijon.snes.edu>



Besoin d'aide ? Le SNES-FSU est là.

N'hésitez pas à prendre contact pour tous les aspects de votre métier, de votre carrière, etc.

Les militants vous répondront par téléphone, par mail.

Mais vous pouvez aussi trouver de nombreuses informations sur notre site. www.snes.edu

Organisation 2017-2018

LES SECTIONS DEPARTEMENTALES DU SNES

Côte d'Or :

Isabelle Cheviet, Jean-Thomas Cardiel, Edith Danry, Joëlle Desforges, Isabelle Farizon, Carine Tourneur.

Trésorier : Alain Brayer.

6 Allée Cardinal de Givry 21000 Dijon.

Snes21@dijon.snes.edu

Tél : 03 80 73 64 00

Permanence à Dijon : mardi après-midi.

Nièvre :

Olivier Crouzet, Abdellatif Atmani, Eric Vannier
Jean de Rohan, Simon Derou

Trésorière : Viviane Benevaut,

Bourse du travail, Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers.

Snes-nievre@dijon.snes.edu

Tél : 03 86 61 18 60 ou 06 07 62 12 97

Permanence tous les mercredis de 15h à 17h :
soit dans les locaux à la Bourse du travail au premier étage, soit téléphonique 06.07.62.12.97 (voir calendrier publié sur le site).

Saône et Loire

Abdelhakim Boutmoudit, Ghislaine Vessiller,
Philippe Bernard, Emmanuel Dubois.

Trésorière : Isabelle Pirat

snes71@dijon.snes.edu

Nouveau numéro Tél : 03.85.42.15.56

Permanence dans les locaux à Chalon/Saône :
mercredi après-midi, jeudi, vendredi après-midi
(par téléphone le lundi et le mardi).

Yonne :

Olivier Provost, Claire Thomas-André, Renaud Meslin, Elise Hocquet, Arnaud Munsch, Agnès Cochard.

Trésorière : Mathilde Pédrot.

snes89@dijon.snes.edu

Tél : 06 52 82 17 54

Permanence par téléphone uniquement et possibilité de rendez-vous.

Joindre le SNES-FSU DIJON

6 allée Cardinal de Givry
21000 Dijon

Tél : 03 80 73 32 70

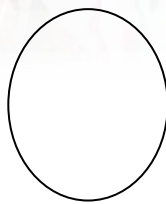
s3dij@snes.edu

Permanences tous les jours
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Des permanences spécifiques seront
organisées à partir de la rentrée
(stagiaires, TZR, CPE, AED) Dossiers
médicaux, Retraites.

Consulter notre site

www.dijon.snes.edu



Philippe Bernard



Suzana Salsas

Les Petits
derniers !



Le secrétariat académique

Isabelle Cheviet, Sandra Gony, Pierre Giezek, **Romain Morlat**
(secrétaire académique), Marie-Laure Blanchard,
Fabienne Borrás, Véronique Dadou.

Mutations, carrière

Fabienne Borrás, Philippe Bernard.

Pour les commissions paritaires

Les certifiés :

Marie-Laure Blanchard,
Fabienne Borrás.

Les agrégés

Laura Mommessin.

Les CPE :

Nicolas Lamotte, Philippe Casaburo, David Bouchoux.

Les PSYEN :

Didier Porthault.

Suivi des personnels non- titulaires :

Isabelle Cheviet.

Suivi des AED :

Isabelle Cheviet.

Suivi des stagiaires :

Marie-Laure Blanchard,
Sandra Gony.

Suivi des TZR :

Véronique Dadou,

Suzana Salsas.

Questions sur les pensions :

Pascal Meunier.

FONCTIONNEMENT TRÉSORERIE SYNDICALISATION

Les publications, le site

Olivier Crouzet, Romain Morlat.

La communication :

Sandra Gony.



<https://twitter.com/snesfsudij>

Trésorière :

Sandra Gony.

Trésorière Adjointe (adhésions):

Marie-Laure Blanchard.

Les instances avec la FSU

CTA (rectorat) :

Romain Morlat, Olivier Crouzet,
Isabelle Farizon, Pierre Giezek.

CAEN (Région) :

Pierre Giezek.

La formation continue des adultes (GRETA) :

Isabelle Cheviet.

Le CHSCT académique :

Emmanuel Loctin.

CHSCT 21 : Alain Grenier.

CHSCT 58 : Emmanuel Loctin.

CHSCT 71 : Marylène D'Ambra.

CHSCT 89 : Claire Thomas.

BULLETIN D'ADHESION AU SNES-FSU

(ou de renouvellement d'adhésion)

A adresser à « SNES-FSU, 6 Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON »

Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe Masc Fém **date de naissance**

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique (de naissance) **Prénom**

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue bd ...)

boite postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers

Code postal **Ville ou pays étranger**

Téléphone 1 **portable ou téléphone 2** **télécopie**

Adresse électronique
(respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

Etablissement d'affectation : **code**
Nom et ville

Etablissement d'exercice si différent : **code**
Nom et ville

Catégorie

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Situation administrative (pour les titulaires)
 Titulaire du poste Tit sur ZR.

Si temps partiel, quotité

Discipline

Echelon **date promotion :**

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de la cotisation : €
Paiement par chèque

Date : .. / .. / Signature : _____



Barème des cotisations - Académie : DIJON 2017-2018

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2018 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifiés, Cpe, Psy-EN	119 €	119 €	147 €	175 €	180 €	184 €	194 €	207 €	220 €	236 €	252 €
Classe normale	(11,9€)	(11,9€)	(14,7€)	(17,5€)	(18,0€)	(18,4€)	(19,4€)	(20,7€)	(22,0€)	(23,6€)	(25,2€)
<i>Cotit réel après crédit d'impôt</i>	41 €	41 €	30 €	00 €	02 €	03 €	06 €	71 €	73 €	81 €	86 €
Biadmissibles	124 €	124 €	152 €	179 €	189 €	196 €	206 €	220 €	237 €	252 €	262 €
Classe normale	(12,4€)	(12,4€)	(15,2€)	(17,9€)	(18,9€)	(19,6€)	(20,6€)	(22,0€)	(23,7€)	(25,2€)	(26,2€)
<i>Cotit réel après crédit d'impôt</i>	43 €	43 €	32 €	61 €	63 €	67 €	71 €	73 €	81 €	86 €	90 €
Certifiés Cpe, PsyEN	217 €	232 €	247 €	266 €	283 €	298 €					
hors classe, DCIO	(21,7€)	(23,2€)	(24,7€)	(26,6€)	(28,3€)	(29,8€)					
<i>Cotit réel après crédit d'impôt</i>	74 €	79 €	84 €	91 €	97 €	102 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégés Classe	140 €	140 €	172 €	204 €	217 €	230 €	245 €	263 €	281 €	298 €	310 €
Normale	(14,0€)	(14,0€)	(17,2€)	(20,4€)	(21,7€)	(23,0€)	(24,5€)	(26,3€)	(28,1€)	(29,8€)	(31,0€)
<i>Cotit réel après crédit d'impôt</i>	48 €	48 €	59 €	70 €	74 €	79 €	84 €	90 €	96 €	102 €	106 €
Agrégés hors classe	281 €	298 €	310 €			332 €	344 €	362 €			
Classe normale	(28,1€)	(29,8€)	(31,0€)			(33,2€)	(34,4€)	(36,2€)			
<i>Cotit réel après crédit d'impôt</i>	96 €	102 €	106 €	non applicable	non applicable	113 €	117 €	124 €	non applicable	non applicable	non applicable
Certifiés, Cpe, Psy-EN	263 €	277 €	292 €	312 €		334 €	346 €	363 €			
Classe Exceptionnelle	(26,3€)	(27,7€)	(29,2€)	(31,2€)		(33,4€)	(34,6€)	(36,3€)			
<i>Cotit réel après crédit d'impôt</i>	90 €	95 €	100 €	107 €	non applicable	114 €	118 €	124 €	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégés	312 €					334 €	346 €	363 €	363 €	378 €	398 €
Classe Exceptionnelle	(31,2€)					(33,4€)	(34,6€)	(36,3€)	(36,3€)	(37,8€)	(39,8€)
<i>Cotit réel après crédit d'impôt</i>	107 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	114 €	118 €	124 €	124 €	129 €	136 €

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuels - MA	40 €	70 €	100 €	130 €	150 €	170 €	190 €
<i>Cotit réel après crédit d'impôt</i>	(4,0€)	(7,0€)	(10,0€)	(13,0€)	(15,0€)	(17,0€)	(19,0€)
	14 €	24 €	34 €	45 €	51 €	58 €	63 €

Nous contacter pour le paiement par prélèvements !



Fédération Syndicale Unitaire

Commission Paritaire CPPAP 0320 S 05996 - IMP Spécial SNES
 Directeur de la publication : P. Meunier - Prix unitaire : 2€
 ISSN 1154 - 127X
 SECTION ACADEMIQUE DE DIJON - 6, Allée Cardinal de Givry - 21000 DIJON
 Tél. : 03 80 73 32 70 - mail : s3dij@snes.edu - internet : www.dijon.snes.edu

